

**NOTE SUR LES AJUSTEMENTS DE CREDITS RELATIFS AU REGLEMENT  
GENERAL DU BUDGET D'ETAT 2017**

Au titre du Règlement du Budget d'Etat 2017, les ajustements nécessaires se résument seulement à l'annulation des crédits non consommés qui se chiffrent à CENT VINGT-UN MILLIARDS DOUZE MILLIONS HUIT CENT SIX MILLE SIX CENT VINGT NEUF (121 012 806 629) Francs CFA.

Il est à signaler au titre du Budget d'Etat 2017 que les Ordonnateurs et Gestionnaires de crédits ont exécuté leurs dotations budgétaires dans la limite de l'inscription budgétaire.

Ces crédits non consommés de 121 012 806 629 Francs CFA représentent 5,18% des dépenses totales prévues dans le Budget d'Etat 2017 et sont repartis par Budget comme suit :

➤ <b>Budget Général :</b>	<b>109 825 423 977</b>
- Budget National (Hors BSI et ABS)	41 536 817 826
- Budget Régional (Hors BSI et ABS)	2 116 566 806
- Budget Spécial d'Investissement (Financement Intérieur)	15 987 457 392
- Budget Spécial d'Investissement (Financement Extérieur)	46 865 516 179
- Appui Budgétaire Sectoriel (ABS)	3 319 065 774
➤ <b>Budgets annexes et comptes spéciaux :</b>	<b>11 187 382 652</b>
✓ <b>Budget d'Etat :</b>	<b>121 012 806 629</b>

Au niveau du Budget National y compris le BSI et ABS, les plus grandes masses de crédits à annuler par section budgétaire sont :

- 36 477 886 718 FCFA au niveau des Charges Communes dont 10,617 milliards FCFA portent sur les crédits de remboursements du service de la dette publique, 7,638 milliards sur les crédits de transfert et de fonctionnement et 17,517 milliards de F CFA sur les crédits d'investissement ;
- 1 017 085 959 FCFA de crédits non consommés au niveau du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale constitués principalement de 0,132 milliard de FCFA de dépenses de personnel, de 0,873 milliard de F CFA des crédits dépenses de fonctionnement et de transferts ;
- 1 813 717 335 FCFA de crédits à annuler au niveau du Ministère de l'Economie et des Finances qui sont constitués principalement de 1,130 milliard de F CFA sur les crédits dépenses en investissement, de 0,667 milliard de F CFA des crédits dépenses de fonctionnement et de transferts ;
- 1 369 059 966 F CFA de crédits à annuler au niveau du Ministère de l'Education de base principalement des dépenses d'investissement à hauteur de 0,995 milliard de FCFA et le reste porte sur divers chapitres ;
- 937 170 598 F CFA de crédits à annuler au niveau du Ministère de l'Enseignement Supérieur et constitués principalement des crédits de dépenses d'investissement à hauteur de 0,590 milliard et de dépenses de personnel pour un montant de 0,264 milliards de FCFA ;

- 3 747 990 104 F CFA de crédits à annuler au niveau du Ministère de la santé et de l'Hygiène Publique. Ces annulations de crédits concernent essentiellement les dépenses courantes pour 0,818 milliard de FCFA (personnel : 0,166 milliard, fonctionnement : 0,467 milliard et transferts : 0,185 milliard), des dépenses d'investissement pour un montant de 2,9 milliards de F CFA ;
- 1 110 545 681 FCFA de crédits à annuler au niveau Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement composés essentiellement de crédits d'investissement pour 0,991 milliard de FCFA ;
- 933 324 151 FCFA de crédits à annuler au niveau Ministère de l'Equipeement, Transports et du Désenclavement portant essentiellement sur des crédits d'investissement d'un montant 0,797 milliard de FCFA ;
- 1 268 382 603 FCFA de crédits non consommés au niveau du Ministère du Développement Rural dont 1,104 milliard de FCFA portent sur les crédits de Subvention intrants ;
- 1 286 846 181 FCFA de crédits à annuler au niveau du Ministère de l'Eleavage et de la Pêche qui sont constitués principalement de 1,052 milliard de F CFA sur les crédits dépenses en investissement, de 0,217 milliard de F CFA des crédits dépenses de personnel.

Le reste des crédits à annuler portent sur les dépenses des divers Départements et Institutions de l'Etat.

Au niveau des Budgets Régionaux, les crédits à annuler portent sur les dépenses de fonctionnement, dépenses de transferts et sur le BSI financement Intérieur dont le montant cumulé fait 2,117 milliards de FCFA.

Les Crédits à annuler au titre du Budget Spécial d'Investissement et de l'Appui Budgétaire Sectoriel représentent 54,68% du total des crédits à annuler. Ils se chiffrent à 66 172 039 345 FCFA soit respectivement 62 852 973 571 FCFA et 3 319 065 774 FCFA.

Au niveau des Budgets Annexes, Comptes et Fonds Spéciaux, les crédits à annuler se chiffrent à 11 187 382 652 de FCFA dont 3,717 milliards de FCFA sont relatifs au Compte Spécial de remboursement de crédits de TVA, 3,283 milliards de F CFA sur les crédits d'investissement, et le reste sur les crédits de fonctionnements-autres dépenses.

Ces annulations s'expliquent en partie par :

- les retards dans les procédures d'appel de fonds (absence de certaines pièces justificatives lors des appels de fonds) ;
- la complexité des procédures de certains Partenaires Techniques et Financiers ;
- la méconnaissance des procédures des Partenaires Techniques et Financiers par certains gestionnaires de projets,
- le retard dans l'exécution des contrats de marché,
- et le retard dans l'exécution de certains travaux d'investissement.